

LE PRÊT ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

La solution pour financer tous les chantiers éligibles au CEE

Qu'est ce que c'est ?

Le Prêt Économies d'énergie permet de financer des travaux de rénovation contribuant à la maîtrise de l'énergie.

Faites bénéficier vos clients d'une prime énergie EDF élevée et d'un prêt attractif.

Quelles sont les installations concernées ?



Chauffage au bois



Pompe à chaleur Air/Air



Isolation



Fenêtres



Chauffage électrique



Eau chaude

EXEMPLE D'INSTALLATION DE FENÊTRES

- ✓ Montant emprunté : **6 000 €**
- ✓ TAEG fixe : **5,29 %**
- ✓ Sur **120 mois**



Soit une mensualité de 70,08 €

Des formules modulables pour concrétiser un plus grand nombre d'affaires :

Pour adapter au mieux le financement à la situation budgétaire de votre client vous pouvez proposer :

- ✓ Des montants empruntés jusqu'à **75 000 €**
- ✓ Des remboursements entre **10 et 180 mois**
- ✓ Un taux unique à **5,29 %**
- ✓ Le report à **180 jours** : votre client ne commence à rembourser que 6 mois après la fin des travaux
- ✓ Crédit compensé à un taux unique de **2,82 %** ou crédit gratuit possible
- ✓ Des assurances adaptées aux besoins de vos clients

En cas de chantier multi-lot, si plus de 50% de la facture correspond à l'installation de lots CEE, vous pouvez bénéficier de cette tarification.

Nos taux pour le Prêt Economies d'Energie au 22/05/2024

Montant emprunté \ Durée		De 10 à 48 mois	De 49 à 120 mois	De 121 à 144 mois	De 145 à 180 mois
1 500 €	10 000 €	5,29 %	5,29 %		
10 001 €	15 000 €	5,29 %	5,29 %	5,29 %	
15 001 €	75 000 €	5,29 %	5,29 %	5,29 %	5,29 %